

REGLEMENT SUR LA TENUE EN GI

1. MATIERE DU GI

Le Gi (aussi communément appelé kimono) doit être en coton. Le tissu ne doit pas être trop épais ou trop dur, et doit permettre à l'adversaire de l'agripper. Pour toutes les d'âge, il est impératif que le gi soit fait à partir d'un textile tissé.

Il est possible de porter un gi avec une matière comme de la mousse EVA ou un matériau similaire à l'intérieur du col, si les mesures et la rigidité respectent les règles demandées dans le règlement de la CFJJB.

2. COULEUR DU GI ET PATCHS

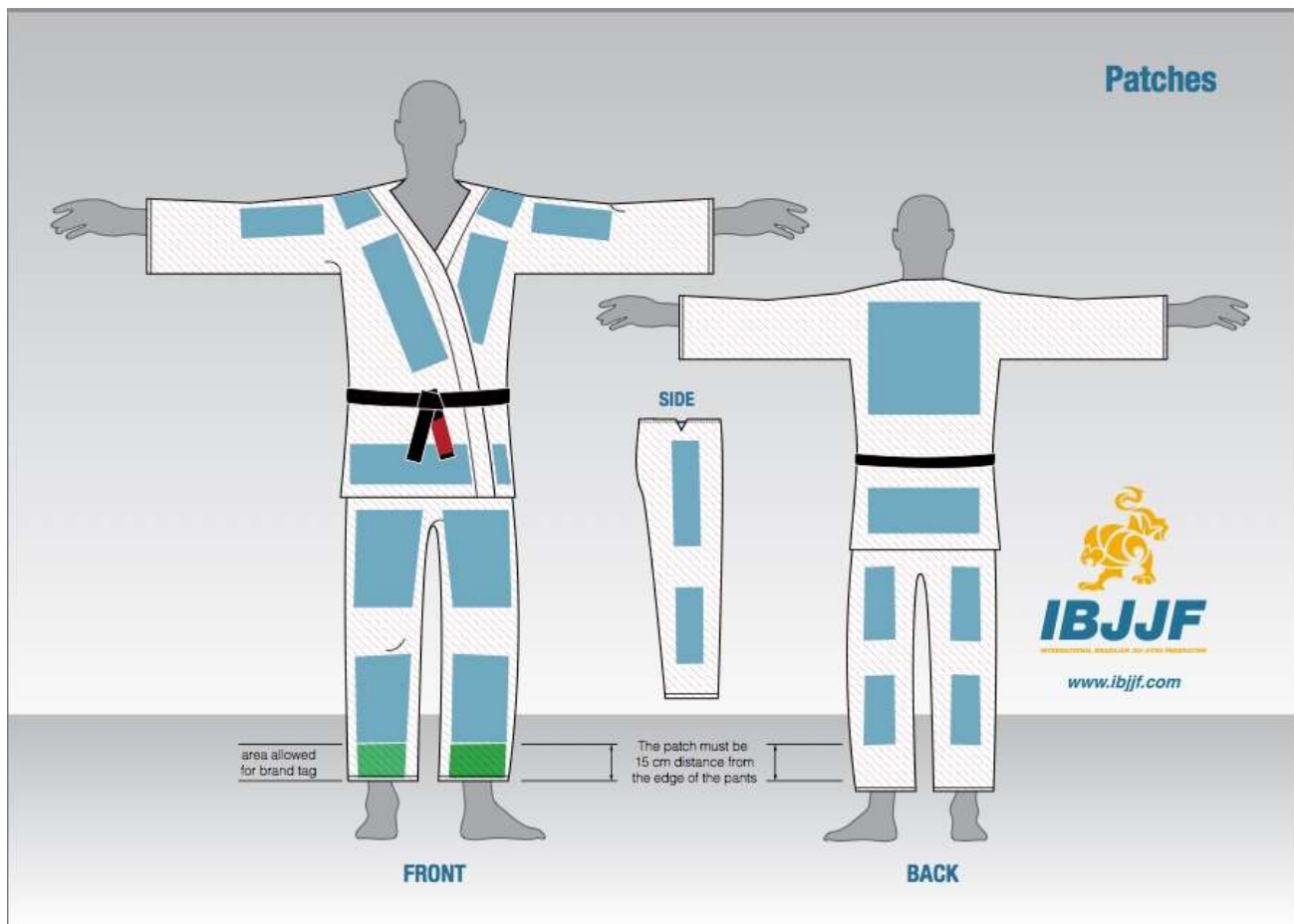
Le Gi doit être d'une couleur uniforme.

Les couleurs suivantes sont autorisées : blanc, bleu royal ou noir. Un gi avec une veste d'une couleur différente du pantalon n'est pas accepté. Un gi avec un col/lapel d'une couleur différente du reste de la veste n'est pas accepté non plus.

Un Gi peint est interdit, sauf si la peinture est un design d'une académie ou d'un logo d'un sponsor - seulement aux emplacements où les patchs sont autorisés.

Même si la peinture est placée aux endroits autorisés, un athlète sera obligé de changer de Gi si la peinture déteint sur le Gi de l'adversaire.

Les patchs peuvent être placés uniquement à des endroits spécifiques sur le Gi (description dans le règlement CFJJB). Ils doivent être en coton et correctement cousus. Les patchs décousus ou placés à des endroits interdits seront enlevés par le staff lors de l'inspection de la tenue.



3. LA CEINTURE

Les athlètes doivent utiliser une ceinture de 4 à 5 cm d'épaisseur, de la couleur correspondant au niveau de ceinture de l'athlète, avec une bande noire - sauf pour les ceintures noires, où la bande doit être blanche ou rouge.

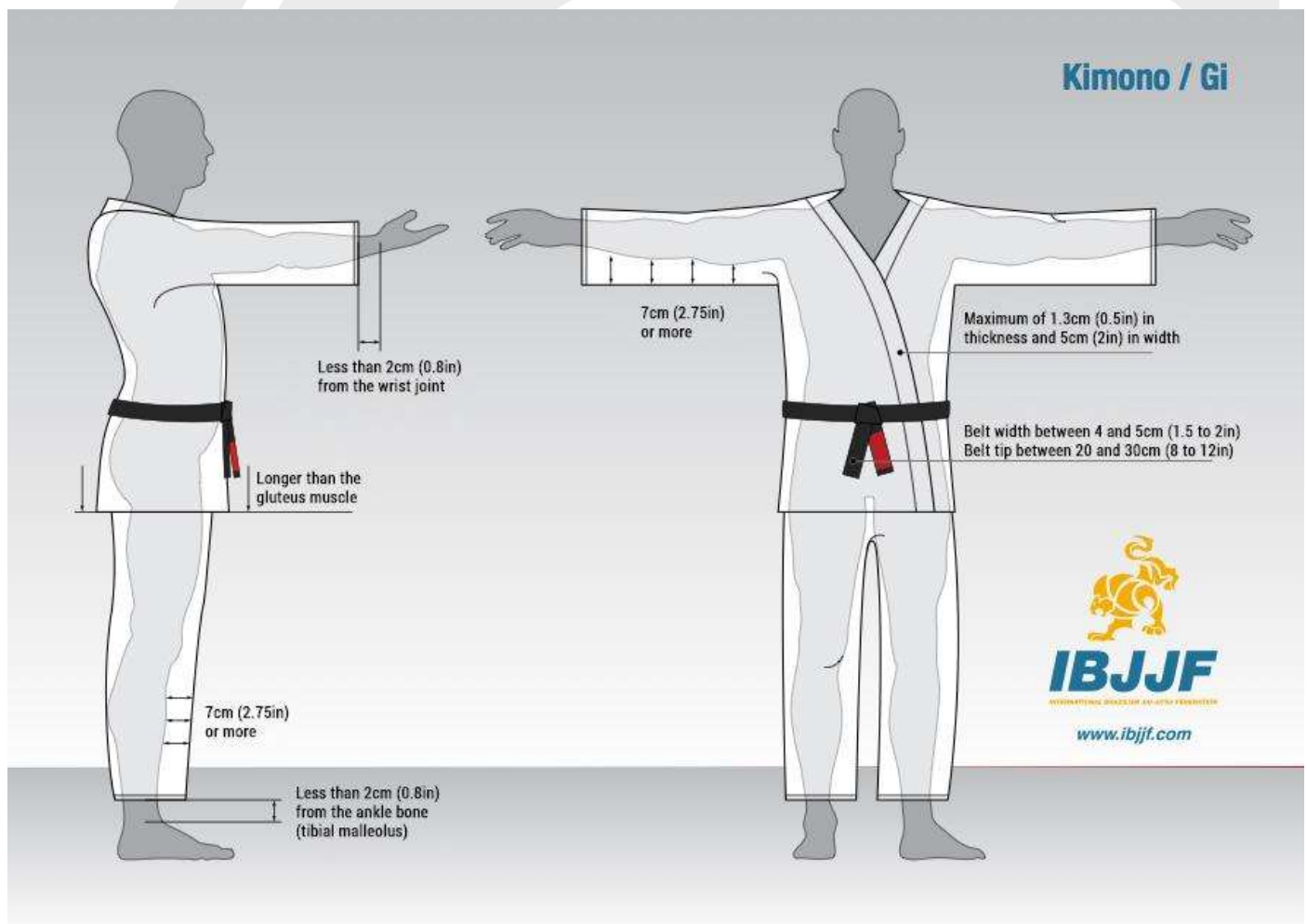
La ceinture doit être portée au-dessus de la veste, enroulée autour de la taille deux fois, et attachés avec un nœud double, suffisamment serré pour maintenir la veste du Gi fermée. Une fois qu'elle est serrée avec un double nœud, chaque extrémité qui dépasse de chaque côté de la ceinture doit mesurer entre 20 et 30 cm de longueur.

4. LES MESURES DU GI

La veste du Gi doit atteindre les cuisses de l'athlète et les manches doivent arriver à 2 cm (ou moins) du poignet quand le bras est tendu, parallèle au sol.

La longueur du pantalon doit arriver à 2 cm (ou moins) au-dessus de la malléole.

L'inspection de la tenue vérifie les mesures suivantes : épaisseur du col de la veste de Gi (1.3 cm), largeur du col de la veste de Gi (5 cm), espace à l'intérieur de la manche lorsque le bras est tendu (7 cm).



5. REGLES VESTIMENTAIRES

L'utilisation d'un t-shirt ou d'un haut sous la veste de Gi est interdite, sauf pour les catégories féminines. Pour les catégories féminines, il est impératif d'utiliser un haut d'une matière stretch ou élastique qui est près du corps, sous la veste de Gi. Le haut peut être à manches courtes ou longues, et peut être de n'importe quelle couleur. L'athlète peut également utiliser un maillot de bain une pièce ou un haut de gymnastique.

Porter un pantalon ou un legging sous le pantalon de Gi est interdit, sauf pour les catégories féminines, qui peuvent porter un pantalon fait d'une matière élastique près du corps (comme un legging) sous le pantalon de Gi, tant que ce pantalon est plus court que le pantalon de Gi.

Les athlètes doivent obligatoirement porter des sous-vêtements. Il est interdit de porter des sous-vêtements similaires à des strings, uniquement les sous-vêtements de type boxers ou slips sont autorisés.

Aucun couvre-chef, bijoux, barrettes, vêtement ou accessoire ne pourra être porté sur les tatamis ni le podium.

Le Gi ne peut pas être déchiré ou troué, être mouillé, sale ou dégager une odeur désagréable.